

Résidence Universitaire d'Antony :

Une relance du logement étudiant en trompe l'œil

Une bonne nouvelle...pour la promotion immobilière surtout.

Ce matin un protocole d'accord a été signé entre P. Devedjian, Président du conseil général du 92, le président de la CAHB (Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre), le Maire d'Antony et le Préfet du 92 représentant l'Etat, pour réduire de moitié la capacité d'accueil de la Résidence Universitaire Jean Zay à Antony (actuellement 6 bâtiments et 2000 places potentielles pour les étudiants) et la ramener à 1080 logements.

Le Protocole d'accord affiche 1200 constructions « ailleurs » pour compenser la réduction et 3000 logements étudiants de plus dans le département. 3000 logements supplémentaires avaient déjà annoncés dans la convention quinquennale précédente entre le département et l'Etat en 2008, or moins de la moitié ont été réalisés. Même le site du Conseil général, qui brouille les données à souhait en mélangeant nouvelles constructions et réhabilitations pour « gonfler les chiffres », a du mal à dépasser les 2000 !!! Le Ministère lâche la proie (les 10 hectares de terrains convoités par la CAHB et le CG92) pour l'ombre (les constructions éventuelles à venir d'ici ... 2019)

Les besoins de logements sociaux étudiants en Ile-de-France ne cessent d'augmenter. La Résidence Universitaire est une réalisation unique en France, de notoriété internationale. Par cette convention, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ignore la position de la Région Ile-de-France et les actions menées par les étudiants et leurs organisations, par l'AARUA et le collectif de 27 organisations qui se sont exprimées contre ce transfert, avec l'appui de l'ensemble des élus d'opposition. Il refuse de prendre en compte le vote très majoritaire du CROUS de Versailles en Mars 2013 qui s'est exprimé contre tout nouveau transfert vers la CAHB, après l'annulation du premier transfert par le Tribunal Administratif le 10 Mai 2012. Il laisse ainsi passer la possibilité d'utiliser, pour répondre aux besoins de la jeunesse issue des milieux populaires de France et de l'étranger, des hectares de terrains bien situés, à proximité de transports desservant les lieux d'enseignement supérieur de Paris et de banlieue, avec des loyers accessibles (149 euros CC pour une chambre avant APL et 239 euros CC pour un T2 de 27m²) . Il permet la revente de ces terrains, obtenus gratuitement (alors que le Crous continue à payer les emprunts jusqu'en 2019 !!!) par la CAHB pour la prise en charge du logement étudiant, voire encourage cette vente en actant la notion d' « *optimisation du foncier transféré* » pour assurer une partie du financement d'une cité-U réduite.

En l'état, l'accord conclu aujourd'hui réjouit surtout les promoteurs immobiliers qui vont se voir offrir un nième terrain à Antony, plusieurs hectares en face du parc de Sceaux cette fois, au détriment de la jeunesse, pourtant affichée comme objectif prioritaire par le Président de la république dans sa campagne il y a un an.

La victoire que nous avons remportée en mai 2012 permettait la réhabilitation des bâtiments et le maintien de la capacité d'accueil actuelle. On ne peut donc que déplorer l'énorme gâchis que représente cette convention qui s'aligne pratiquement sur les desiderata de la CAHB.

Contact : amis.rua@hotmail.fr

Maya Meurice-Labbé (presse) 06 70 52 69 41 - Marie Jo Ehrhard-Weill (présidente) 06 88 11 71 96